

## « Réunion Commission Alpine du 05/11/2015

**Présences des membres constituants :** , Chauvel-Aujames Catherine, Delor philippe, Cusset Lionel, Buttez Franc, Jean Michel Gutter, Barthélémy Véronique, Cohadon Raoul, Chastanet Eric,

**Présences des membres associés :** Olivier Jouve, Coudun Laurent, Mathieu Philippe, Gardette Daniel, Petit Mathias.

**Présence du CTS :** Frédéric Echavidre, **du Président :** Moreau Pierre.

**Excusés :** Patrick Pelat, Plard Lionel, Olivier Rivière, Bouchalois Patrick, Jean-Jacques Belmond

**Absents :** Laurent Carsac, Philippe Déat.

**. Invité :** Romain Pradeau (Emploi aidé du comité d'auvergne)

### **Adoption des PV de la commission Alpine du 03/09/2015**

**: A l'unanimité /** aucune remarque préalable par retour mail.

La commission Alpine du 03 septembre ayant eu pour objet la mise ne place du calendrier régional, le président de la commission apporte deux précisions :

- Le calendrier a été transmis au BTR. Il est dans la phase d'homologation auprès de la vie fédérale à la FFS.
- Une semaine Vitesse est en cours d'élaboration avant la coupe de France citadine de Super-Besse. Il s'agit de profiter des installations avec possibilités de courses. (Des codex sont demandés) Ces entrainements et courses éventuelles concerneront les U14-U16. Il s'agirait de la semaine du 01/02 au 07/02 et les autres comités seraient invités à rejoindre l'équipe d'auvergne sur cette période. Conditions préalables : la sécurité et encadrement sur la piste.

### **Objet : Suivi de l'activité sportive, recadrage statutaire**

- début de séance à 18h20

### **Accueil des nouveaux membres de la commission Alpine**

La commission Alpine accueille en remplacement de Laurent Dubien, démissionnaire et François Barnerias qui ne souhaite plus assister aux réunions, Jean Michel Gutter licencié au Mont Dore et Olivier Rivière licencié à Chastreix.

La totalité des travaux et comptes rendus de la commission alpine leur ont été adressés de la mise en place de l'équipe à la date du jour.

### **Intervention du CTS**

- Rapide bilan sur les actions de Préparation Physique

Le bilan est mitigé pour une mise en place une première année, sur des jeunes qui découvrent l'intérêt de la préparation physique. « ...faible participation d'une manière générale. Bon investissement des jeunes présents. Ceux qui en ont le plus besoin ne sont pas assidus à la participation... » Un soin particulier a été attaché à présenter l'activité de la façon la plus attractive possible. Les jeunes qui interviennent au côté du CTS contribuent largement à la mise en place de l'activité par leurs connaissances et leur implication. « ... adaptation des actions des vacances de Toussaint contrainte par la faible participation. Fonctionnement à revoir pour les prochaines saisons ».

➤ La préparation physique est nécessaire et doit être développée, au comité, dans les clubs. A cette fin il faudra réfléchir soit à une mutualisation et travail en commun, entre les clubs et/ou les clubs et le comité. Il faudra une réunion afin de se mettre d'accord sur une planification prenant tous les paramètres et possibilité de chacun. On pourra aussi penser à une mise en commun de la documentation. Pour cela pourquoi ne pas faire appel aux étudiants UFR Staps 4<sup>e</sup> année demandeurs de stages.

➤ Redéfinition de poste CUI CAE de Romain Pradeau  
Des débordements de la part des U16 en stage ont justifié un courrier d'avertissement aux intéressés et leurs familles. Le CTS en a profité pour se rendre sur le stage suivant afin de bien expliquer le contexte qu'impose une sélection en stage comité : faire partie d'un groupe du comité d'Auvergne de ski n'est ni un devoir, ni un droit.... Mais un choix ! Ce qui impose discipline, rigueur, sérieux dans la pratique et exemplarité dans le comportement. On porte et l'on exporte l'image de l'Auvergne, de son club et l'on est respectueux des valeurs de son éducation familiale! Le CTS s'exprime sur sa visite : « *A l'occasion de cette rencontre avec les jeunes, j'ai pu me rendre compte de quelques dysfonctionnement d'organisation au niveau de nos collectifs. Je proposerais à la commission alpine quelques modifications pour l'année prochaine* ».

Sur proposition de CTS, il est décidé par la commission Alpine et à l'unanimité que la dénomination du poste de Romain Pradeau, en emploi aidé (CUI CAE) au comité d'Auvergne devait dépasser le simple cadre de la logistique. « *Romain est le seul "employé" du comité à être présent sur tous les stages* » Il doit être légitime dans la gestion et le suivi des actions mises en place par la commission alpine et dans la représentation du CTS, en son absence sur le terrain, concernant le cadre sportif.

Le poste de Romain est désormais défini comme suis : **Coordinateur Alpin sous la responsabilité du CTS.**

➤ Point, sur la réunion du 10 octobre

Le CTS à l'origine de la journée, précise qu'il s'agissait d'une journée d'écoute et d'échanges et qu'à ce titre, pour lui et l'ensemble des présents, ce fut le cas.

L'objectif de la journée était de discuter, échanger et d'initier un processus amené à être reconduit. La finalité est, par la collecte de données et d'idées, de faire avancer le comité d'Auvergne en route vers son intégration dans la grande région.

#### **Un débat s'ouvre :**

Laurent Coudun, avance l'idée d'avoir perdu sa journée, si des journées comme celle du 10 octobre ne débouchent pas sur des prises de décisions concernant les politiques sportives et stratégiques du comité d'Auvergne et une définition claire de celles des comités départementaux.

Le CTS précise que les instances de prises de décisions sont les commissions mises en place par le comité Directeur du comité d'Auvergne.

Le président de la commission Alpine rappelle que ces commissions, sont des commissions de délégation, qu'elles ont été mises en place statutairement et que leurs orientations, « élaborées en concertation et en accord avec la Fédération Française de Ski » ont fait l'objet d'une approbation lors de la réunion du comité directeur du 10 juin 2014.

Plusieurs membres de la commission regrettent que le document qui ait circulé à l'issue de la réunion du 10 octobre, porte des idées jugées « hors sujet » puisque ne pouvant trouver leur place, ni dans le cadre statutaire de la FFS, ni dans ses orientations sportives.

Franc Buttez souligne que pour lui, la journée avait avant tout permis à des personnes qui ne se connaissaient pas, de se rencontrer, et fait que des personnes, qui ne se seraient jamais croisées, ont eu l'occasion d'échanger. Mais il exprime la difficulté des rapporteurs, dont il était, à restituer fidèlement le contenu des échanges.

Le Président du Comité d'Auvergne, le CTS et le Président de la commission Alpine signifient aux présents que dans le plus grand respect des statuts, les évolutions de la politique sportive menée par la commission Alpine, ne peuvent se faire qu'au sein de la commission alpine et nulle part-ailleurs. Cette commission étant délégataire, au même titre que les autres, placée sous l'autorité du Comité Directeur, elle ne peut, pour autant être sous son influence, tant que la politique menée est en harmonie avec celle conduite par la Fédération Française de Ski.

Concernant les comités départementaux, Jean Michel Guitter reprend le fait que la commission Alpine a à mener la politique sportive approuvée en comité Directeur, dans le plus strict respect des statuts du comité d'Auvergne. Que les moyens de mise en œuvre de cette politique n'incombent qu'à la commission Alpine et elle seule. L'existence, la reconnaissance, ou les attributions des comités départementaux sont pour la commission alpine un « Non Sujet » et du seul ressort du comité Directeur du comité d'Auvergne.

Positionnement que l'ensemble des présents approuvent (\*)

(\*) (Laurent Coudun et Mathias Petit ayant quitté l'assemblée pour obligations personnelles)

### Suivi des stages comité

- Indemnisation du bus Mont Dore  
L'indemnisation forfaitaire de 340€, à l'attention des clubs qui prêtent leurs bus pour les déplacements stages au comité est insuffisante lorsque les terrains d'entraînement sont en dehors des frontières.  
Il est décidé que cette indemnité serait portée à 490€ pour ces déplacements hors frontière concernant les déplacements en Autriche et en Italie.
- La structure ORSATUS, n'est pas une structure d'entraînement privée. On y accède par le biais de conventions fédérales. C'est une structure reconnue - agréée par la FFS.
- Appel en sélection DTN Citadine de compétiteur Auvergnat. (participation organisation)

Sur 25 jeunes retenus au plan national, 5 jeunes Auvergnats ont été appelés en sélection Citadine, sur des stages d'automne financés à 50% par la FFS. Le président de la commission alpine a sollicité les présidents des deux clubs concernés pour accompagner dans leurs démarches les athlètes et leur famille. Ces sélections sont dues aux résultats obtenus par les athlètes, la saison passée sur le circuit national du jeune citadin. La prise en charge financière à l'occasion de ces stages par la DTN et à considérer comme une reconnaissance et un soutien au parcours sportif de ses jeunes. L'action est assimilable à des primes de résultats.

L'ensemble des membres de la commission alpine marque de leur incompréhension, le comportement du président de club, qui n'a ni répondu aux différents mails que lui adressait le président de la commission Alpine le sollicitant comme relais, ni fait savoir aux familles de ses licenciés, la retenue en stages nationaux de leur enfant.

- Bilan financier des programmes.  
Le dernier « Ski Chrono » est à lire. Pascal Sylvestre, actuellement entraîneur de l'équipe hommes et directeur technique alpin du comité de Savoie. Ancien chef de groupe en Coupe d'Europe hommes et en Coupe du monde dames, y donne les coûts journaliers des effectifs par catégorie d'âge... Très intéressant : « ... *Les coûts des pratiques compétitives en ski alpin s'envolent. Certain districts ou club demandent une participation qui approche les 100 euros par jour pour un jeune skieur (dans les critères) de moins de 14 ans pour des stages en France..... Pour résumer, on est passé d'une pratique gratuite pour les athlètes il y a 25 ans à une pratique financièrement très lourde et de plus en plus assumée par les familles.* »  
(page n°136 du N°49 D'octobre 2015)

- Les Auvergnats sont à 500 km des glaciers et ont un prix de journée moins élevé que celui des savoyards. Le coût journalier des actions du comité d'Auvergne n'est pas le problème, sauf pour ceux qui se complaisent dans une contestation stérile des actions mises en place par la commission alpine pour ces athlètes, emprunte d'ignorance et de méconnaissance.  
Il est, malgré nos contraintes, inférieur à celui des Savoyards. La problématique est : Ce coût reste à la charge de qui ? Quelle est la participation des clubs ? Quelle est la participation des stations ? Quelles sont les pistes financières recherchées et/ou mises en œuvre, par le comité Directeur du Comité d'Auvergne ?

Le tableau récapitulatif des actions comité 2014 – 2015 est annexé au présent Procès-Verbal

- Participation à l'International ski Gammes de Prato Névozo pour les plus U12 (11 12 13 janvier)  
Le déplacement sera organisé pour une sélection de 5 ou 6 jeunes U12 avec comme encadrement Raoul Cohadon et Manu Jay. Premier déplacement officiel d'un collectif de l'équipe d'Auvergne. Romain en organisera la logistique. Le stage préalable sur Tignes, servira de temps de sélection pour les courses.
- Cohérence et respect des décisions de politique sportive arrêtées en commission Alpine. Il est important que les décisions prises en commission Alpine soient reprises par l'ensemble des membres de la commission et rapportées au sein des clubs, accompagnées d'explications les rendant lisibles et compréhensibles.
- Étude du cas particulier et sportif de Damien Guy.

Le président de la commission Alpine produit aux membres présents les différents mails échangés avec la maman de Damien, où la requête consiste en une demande d'aménagement de l'affectation de Damien sur le groupe des entrants. Il est évoqué un problème de maturité et de sentiment de non appartenance. Raoul, s'exprimant en qualité d'entraîneur de comité, témoigne de ce qu'il a vécu à observer Damien en stage. Il se dit surpris de l'évocation d'un sentiment de non appartenance au groupe et ne trouve de situation permettant d'étayer ce ressenti. Après, non observé par l'encadrement, mais verbalement exprimé par l'enfant, il est du devoir de la commission d'entendre. Pour ce qui est de la maturité, c'est un 2004, entouré de 2003 et 2002..., il n'y a pas de fragrance. Le président de la commission alpine, reprend les propos qu'il a adressés à la maman : « Le niveau de ski de Damien n'est pas à attendre l'évolution technique du groupe d'en dessous, mais à minima de garder son avance. Ce ne sont pas aux familles de choisir les groupes d'affectation. Les groupes comité, non établis par hasard, s'inscrivent dans une logique sportive où les trajectoires individuelles sont accompagnées, dans la recherche de performance. »

Décision : La demande de rétrogradation de Damien Guy sur le groupe des entrants est rejetée.

- Révision des effectifs :

Raoul fait une proposition de révision des effectifs. Non pas en réponse à la demande de la maman de Damien, mais au bilan des périodes de ski été / automne. Chez les filles, l'engagement de Flore Mourey est à contenir. Elle est surclassée en âge et veut être leader du groupe dans lequel elle évolue. Par ce comportement, partageant son temps de ski avec des plus grands, il est régulier qu'elle se mette en danger. De 2004, comme Damien, ils seraient deux, à rejoindre l'effectif de la relève comité. Le petit Malik qui va revenir de blessure en janvier, lui aussi est de 2004. Cela donnerait un collectif d'unité d'âge à 11 athlètes. Déjà jugé d'un bon niveau technique, d'une homogénéité et d'une autonomie que le comité n'a pas connue ces sept dernières années, les enrichir d'un leader garçon et d'un leader fille, pourrait s'avérer gagnant.

La commission retient cette nouvelle définition des groupes « Vert » et « orange » à l'unanimité.

Romain est chargé des courriers informatifs aux familles et aux athlètes.

## Recadrage Statutaire

Pour mettre court à deux idées qui circulent et qui ne peuvent aboutir à aucune concrétisation :

- ✓ Imposer à la commission Alpine une autre politique sportive.
- ✓ Révoquer le président de la commission Alpine

### ■ **Rappel du cadre statutaire du comité d'Auvergne de ski et par la même celui de la FFS.**

#### Extrait des statuts du comité d'Auvergne

#### **Article 25 : LES COMMISSIONS**

« Le Comité Directeur institue toute Commission qui s'avèrerait utile à la bonne gestion des disciplines et au fonctionnement du Comité Régional de Ski de ..... Ces Commissions sont placées sous l'autorité du Comité Directeur à qui elles rendent compte.

Les commissions proposent au Comité Directeur, qui statue en dernier ressort, leur politique respective élaborée en concertation et en accord avec la Fédération Française de Ski .....  
..... Le mandat des membres de ces Commissions et Délégations prend fin avec celui du Comité Directeur..... »

Les deux phrases extraites de l'**Article 25** des statuts du comité d'Auvergne :

- « Le mandat des membres..... et **Délégation** prend fin avec celui du Comité Directeur. » renvoie à la définition juridique de la « délégation » : fait de se dessaisir d'un ou plusieurs de ses pouvoirs en faveur d'une autre personne qui les exercera à sa place. C'est un transfert partiel de l'exercice du pouvoir.

En l'occurrence, cette délégation durera jusqu'à la fin du mandat du comité Directeur du comité d'Auvergne.

- « La politique mise en place est placée sous l'autorité du Comité Directeur ». renvoie au fait qu'elle est placée sous son contrôle, sa responsabilité et sa gestion. Cela impose que le comité Directeur s'attache au respect, non pas de ces décisions puisqu'il y a délégation à la commission Alpine, mais des cadres statutaires et législatifs auxquels doivent se référer et le comité, et la commission délégataire.

Par ailleurs, l'impératif de gestion lié à l'autorité exercée, impose au comité Directeur de s'attacher à donner les moyens administratifs, logistiques et financiers, aux commissions à qui il a donné délégation et approuvé les actions.

### ■ **Rappel sur la mise en place de la commission Alpine du comité d'Auvergne de ski.**

Le comité Directeur du Comité d'Auvergne a constitué une commission Alpine.

- Cette dernière répond à son cadre statutaire : **Article 25** des statuts du Comité d'Auvergne
- La politique mise en place est placée sous l'autorité du Comité Directeur.
- La politique mise en place doit être « élaborée en concertation et en accord avec la Fédération Française de Ski »
- La politique sportive a été présentée au Comité directeur le 10 juin 2014 : extrait du PV adopté depuis. :

#### **« Commission Alpine**

*Philippe Delor présente le projet de la Commission Alpine pour l'olympiade à venir (Cf. annexe 5)*

*Laurent Dubien intervient pour faire part de son appui à la politique définie par l'ensemble de la nouvelle équipe composant la Commission Alpine, et souligne le fait que ceci s'est fait de façon tout à fait consensuelle. »*

- La commission alpine produit des PV sur chacune de ses réunions qui sont adoptés à l'unanimité. la commission est loin de constat de carence, avec la tenue de 14 réunions sur l'exercice 2014-2015 écoulé. Auxquelles, il faudrait rajouter, trois réunions de concertations, et une réunion de présentation aux parents des enfants appelés en effectifs comité)
- **Le comité Directeur n'aurait aucune légitimité à dénoncer la politique sportive de la Commission Alpine.** Il n'en a d'ailleurs plus le pouvoir (à défaut de démontrer que cette politique est en désaccord avec la politique de la Fédération Française de Ski), ni la compétence ayant délégué cette compétence au président de la Commission Alpine et l'équipe qu'il a constitué autour de lui, pour la mener sur la durée du mandat.
- Penser (par diverses interventions et moyens de pressions), imposer à la commission Alpine des directives (différentes des orientations définies par la politique sportive présentée et adoptée en réunion du 10 juin 2014 par le Comité Directeur du comité d'Auvergne), compter passer par des injonctions (qui serait votées et énoncées par ce dernier), serait illusoire et non statutaire.

Sera joint en annexe au PV les documents d'éclairage juridique concernant :

La révocation d'une présidence.

La définition de révocabilité Ad nutum.

Le droit commun appliqué aux associations loi 1901.

#### ✚ **En conclusion :**

Pierre Moreau, Président du Comité d'Auvergne, revenant sur l'Article 25 et sur les propos précédemment tenus en début de réunion, redit que « Dans le plus grand respect des statuts du comité d'Auvergne et de la FFS, où la politique mise en place est placée sous l'autorité du comité directeur, les évolutions de la politique sportive menée par la commission Alpine, ne peuvent se faire qu'au sein de la commission alpine et nulle part-ailleurs.

### **Accompagnement logistique des compétiteurs FIS**

#### ✓ Modalité d'inscription

Pas de changement. Les inscriptions courses sont faites auprès de Philippe Mathieu, par l'intermédiaire des responsables désignés des clubs sur les conditions et délais habituels.

#### ✓ Compétiteurs en pôle à Villard.

La commission décide de laisser à disposition l'espace d'Ulule pour faire les trajets entre Villard de Lans et la base d'entraînement de Brides-les-Bains. Les frais de fonctionnement que sont les dépenses de péages et gazoil uniquement, seront assumés par le compte bancaire du groupe FIS et une implication des familles concernées.

Le véhicule est confié à Pierre Théo Vieillard (compétiteur FIS du Lioran, Moniteur stagiaire ESF, sous convention Orsatus et étudiant d'IUT sur Grenoble), pour les déplacements Villard / Brides Aller-Retour. Le véhicule pourra également être utilisé pour des déplacements allant du lieu de compétition à Villard, Aller-Retour, par commodité. Les athlètes scolarisés à Villard de Lans, confiés à Orsatus par leurs comités respectifs, pourront éventuellement profiter des transports organisés par le comité d'Auvergne, sous condition de participation aux frais de fonctionnement et de transport. Exceptionnellement l'Espace d'Ulule pourra être conduit par un parent des jeunes concernés en cas d'indisponibilité de Pierre Théo.

✓ Compétiteurs hors pôle.

Sont concernés les licenciés FIS, critère comité. Les déplacements seront de l'initiative des familles. Les aides et indemnités comme définies réglementairement. (CF. critères et conditions équipes FIS et décisions adoptés le 04.06.2015, approuvés le 03.09.2015).

Sur place les athlètes pourront bénéficier des moyens d'encadrement liés au conventionnement Orsatus.

- ✓ Concernant le cas du licencié FIS, Ives Frédéric, étudiant basé en Allemagne, il faudra que ce dernier, via son club, se rapproche de Philippe Mathieu pour que soit demandé à la DTN et ses responsables de circuit, Jo Galinier et Richard Lesieur deux passeports permanents d'autorisation de participation, aux épreuves FIS, hors territoire.

### **Les points sur les organisations**

**La GDT Cup** sur le Mont Dore : Les représentants du Mont Dore font savoir que « tout roule ». Les timings de préparation et de médiatisation sont respectés. La manifestation doit cette année atteindre son niveau de reconnaissance Nationale.

**La CFC Au**, sur Besse : Aucun écho, aucune information.

**La Finale de Coupe d'Auvergne**, sur le Lioran. Le format de course sera le même que celui de l'édition 2014. Deux manches Géant chez les jeunes. Manche qualificative Géant puis « KO system » pour les grands. Les membres des équipes Nordique seront de la finale. Les clubs sont invités à mobiliser les familles à se rendre sur l'événement pour que cette manifestation soit la « fête » du ski Auvergnat.

Levée de la séance : 21h15